



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 115904

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le tutorat en entreprise, comme réponse au problème de l'emploi des seniors. Aujourd'hui, le taux d'emploi des 55-64 ans en France est seulement de 41,5 %, et le taux de chômage des seniors a augmenté de 15 % en un an. Les mesures incitatives proposées par le Gouvernement aux entreprises ne suffisent pas à enrayer cette tendance. Ces dernières considèrent en effet souvent que les seniors « coûtent trop cher », et que leur productivité est insuffisante en raison de l'âge. Le maintien des seniors dans l'emploi est pourtant essentiel, particulièrement depuis le recul de l'âge de la retraite imposé par le Gouvernement. Il implique donc une véritable révolution culturelle dans une société qui pratique encore beaucoup la discrimination par l'âge. Or il est un atout que possèdent les seniors qui mérite d'être mieux valorisé : l'expérience. La généralisation du tutorat en entreprise, entre seniors et jeunes salariés, permettrait de valoriser l'apport des seniors, et donc de favoriser leur maintien dans l'emploi, comme il permettrait une meilleure insertion des jeunes dans le monde du travail et compléterait utilement leur formation initiale. Les accords d'entreprises et de branches signés dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale de 2009 s'intéressent déjà largement au tutorat. Cependant leur caractère non contraignant ne permet pas une véritable diffusion du dispositif. La mise en place d'un système national, qui pourrait prendre la forme d'un contrat de partenariat entre jeunes et seniors, semble être l'unique solution pour généraliser cette pratique et changer ainsi notre vision des seniors au travail. Elle lui demande donc s'il compte généraliser le tutorat au sein de toutes les entreprises françaises, en mettant d'abord en oeuvre des mesures fortement incitatives, puis, dans un second temps, en rendant obligatoire ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115904

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8334

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)